La carte de paiement VISA ELECTRON,

pour le règlement facilité et sécurisé des dépenses de votre entité

Vous souhaitez une carte de paiement dont le fonctionnement sécurisé vous protège contre d'éventuels dépassements de la provision sur votre compte ? La carte VISA ELECTRON est faite pour vous !

LES +

- Un moyen de paiement et de retrait sécurisé.
- Retraits et dépôts facilités : vous accédez aux distributeurs et automates disponibles en Caisse d'Epargne, en dehors des heures d'ouverture des agences.
- Une gamme d'assurances et d'assistance couvre le titulaire de la carte lors de ses déplacements dans le cadre des activités de l'association.
- Des plafonds de paiement et de retrait paramétrables.

LE PRODUIT

Éligibilité

Toute association, organisme sans but lucratif, ou toute autre personne morale (entreprise, organisme de logement social…), titulaire d'un compte courant à la Caisse d'Epargne, peut disposer de la carte VISA ELECTRON pour son dirigeant, tout collaborateur ou salarié dûment mandaté.

Services disponibles

La carte VISA ELECTRON sécurise vos règlements et retraits d'espèces :

- Des plafonds de paiement et de retrait paramétrables,
- Chaque opération de retrait et de paiement fait l'objet d'une demande d'autorisation afin de vérifier la disponibilité de la provision sur le compte courant de votre entité, et ce dès le premier euro,
- Les paiements et retraits d'espèces sont immédiatement débités du compte,
- Une mise à disposition d'un centre d'appel accessible 24h/24, 7j/7 pour la mise en opposition des cartes en cas de perte ou de vol.

Vous bénéficiez de garanties :

- En cas d'aléas lors de déplacements professionnels, une assurance voyage et une assistance médicale protègent vos collaborateurs 24h/24, 7j/7,

CAISSE D'EPARGNE

INFORMATIONS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Pour obtenir une carte VISA ELECTRON, vous devez simplement souscrire un contrat (contrat porteur), avec la personne dûment habilitée à bénéficier de cette carte (titulaire de la carte). La carte VISA ELECTRON sera rattachée au compte courant de votre entité.

Les assurances rattachées à la carte sont des contrats de la SAS Carte Bleue souscrits auprès d'AXA par l'intermédiaire de SPB, entreprises régies par le code des assurances.

L'assistance médicale rattachée à la carte est un contrat de la SAS Carte Bleue souscrit auprès d'Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances.

La carte VISA ELECTRON est distribuée par votre Caisse d'Epargne. BPCE est un intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le N° 08 45 100.

BPCE. Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 486 407 115 €. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris N° 493 455 042.

Document non contractuel publié le 14/01/2010

CAISSE D'EPARGNE